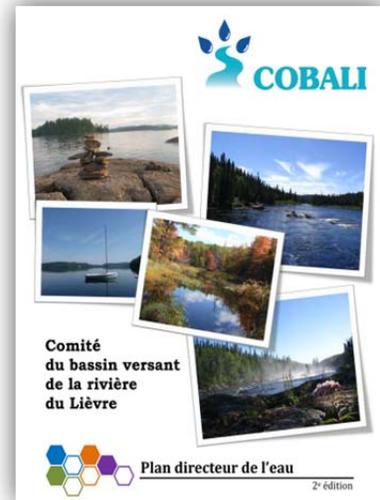


La 2^e édition du Plan directeur de l'eau élaboré par le COBALI est approuvée !

Mont-Laurier, le 26 août 2014 - Le Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI) est fier de présenter la deuxième édition du Plan directeur de l'eau (PDE) 2013-2018. Ceci fait suite à l'approbation officielle par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et finalise un travail important de collecte d'information et de concertation. En tout, une vingtaine de ministères et de directions régionales ont évalué et approuvé le document. Avec le déploiement en 2009 de la gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants sur l'ensemble du territoire méridional du Québec, le territoire du COBALI s'est vu modifié par l'ajout de deux nouveaux bassins versants, soit la rivière Blanche et le ruisseau Pagé, à celui de la rivière du Lièvre. Cette nouvelle édition du PDE couvre donc un territoire de plus de 10 000 km².



Le PDE est un outil essentiel dans la gestion de la ressource eau par bassin versant, élaboré en concertation avec les acteurs de l'eau. Il regroupe ainsi les problématiques importantes pour ces acteurs et propose des actions visant à préserver, mettre en valeur ou améliorer la ressource eau de même que les ressources et habitats qui y sont associés. Dans ce document de 500 pages, tous les secteurs se voient interpellés : municipalités, comités de citoyens, organisations agricoles, pourvoies, groupements forestiers, etc.

« C'est avec une grande fierté que le COBALI accueille la décision du MDDELCC. Il me reste à souhaiter que chaque acteur du milieu s'appropriera cette deuxième édition du PDE et qu'ensemble, nous unirons nos efforts pour réaliser le plan d'action » souligne la présidente du conseil d'administration, Mme Nicole Robitaille-Carrière. Le plan d'action compte 61 actions qui seront mises de l'avant durant les cinq prochaines années et qui sont liées aux grands thèmes issus de la gestion intégrée des ressources en eau, soit la qualité, la quantité, les écosystèmes aquatiques, l'accessibilité et la sécurité.

Rappelons que le COBALI a été identifié par le gouvernement provincial comme étant l'organisme responsable de l'une des 40 zones de gestion intégrée de l'eau du Québec. Le rôle des organismes de bassins versants est la protection, l'amélioration et la mise en valeur de la ressource eau ainsi que les ressources et les habitats associés, dans un cadre de développement durable, en concertation avec les acteurs de l'eau.

Le PDE peut être consulté sur le site Internet du COBALI au www.cobali.org.